

**CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**31 DÉCEMBRE 2022**

Projet aux fins de discussion

**CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 DÉCEMBRE 2022**

**TABLE DES MATIÈRES**

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	3 - 4
Résultats	5
Évolution des actifs nets	6
Bilan	7 - 8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 18
Renseignements complémentaires	19 - 21

## **RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT**

Aux administrateurs de  
CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de la CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité du professionnel en exercice*

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

### *Conclusion*

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Mont-Tremblant  
Le

<sup>1</sup> Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique no A121002

# CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT

## RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

5

	2022	2021
<b>REVENUS NETS DU CENTRE</b>		
<b>D'IMMATRICULATION</b> (annexe A)	66 056 \$	93 427 \$
<b>PRODUITS</b>		
Activités (annexe C)	191 452	315 510
Cotisations des membres	102 272	82 450
Subventions - Ville de Mont-Tremblant	40 000	24 425
Variation de la juste valeur des placements évalués à la juste valeur	(1 204)	(1 084)
Revenus de placements	11 468	4 738
Autres	70 225	24 569
	414 213	450 608
	480 269	544 035
<b>CHARGES</b>		
Activités (annexe C)	171 035	378 574
Charges d'exploitation (annexe B)	300 265	150 984
	471 300	529 558
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>		
<b>D'EXPLOITATION</b>	8 969	14 477
<b>AUTRES PRODUITS (CHARGES)</b>		
Aide gouvernementale - prêt CUEC	-	20 000
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	8 969 \$	34 477 \$

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT****ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022**

6

	<b>Investis en actifs incorporels</b>	<b>Investis en immobilisations</b>	<b>Affectés</b>	<b>Non affectés</b>	<b>2022 Total</b>	<b>2021 Total</b>
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	- \$	14 884 \$	150 000 \$	249 054 \$	413 938 \$	379 461 \$
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(2 361)	(3 455)	-	14 785	8 969	34 477
INVESTISSEMENTS	8 500	4 999	-	(13 499)	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>6 139 \$</b>	<b>16 428 \$</b>	<b>150 000 \$</b>	<b>250 340 \$</b>	<b>422 907 \$</b>	<b>413 938 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT

## BILAN

31 DÉCEMBRE 2022

7

	2022	2021
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	109 019 \$	59 802 \$
Placements temporaires	744 442	734 348
Débiteurs (note 3)	37 643	34 042
Frais payés d'avance	8 352	11 572
Placements à long terme réalisables au cours du prochain exercice (note 4)	-	60 601
	899 456	900 365
Placements à long terme (note 4)	6 331	6 765
Immobilisations corporelles (note 5)	16 428	14 884
Actif incorporel amorti (note 6)	6 139	-
	28 898	21 649
	928 354 \$	922 014 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT

## BILAN

31 DÉCEMBRE 2022

8

	2022	2021
<b>Passif</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs et frais courus (note 7)	148 182 \$	47 442 \$
Produits reportés	8 446	4 441
Subventions reportées (note 8)	308 819	416 193
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 9)	40 000	-
	505 447	468 076
Dette à long terme (note 9)	-	40 000
	505 447	508 076
<b>Actifs nets</b>		
Investis en actifs incorporels	6 139	-
Investis en immobilisations	16 428	14 884
Grevés d'une affectation interne	150 000	150 000
Non affectés	250 340	249 054
	422 907	413 938
	928 354 \$	922 014 \$

Éventualités (note 10)

Engagements contractuels (note 11)

APPROUVÉ PAR,

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

DATE

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

DATE

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT

## FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

9

	2022	2021
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	8 969 \$	34 477 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	3 455	3 150
Amortissement des actifs incorporels	2 361	-
Variation de la juste valeur des placements évalués à la juste valeur	1 204	1 084
Aide gouvernementale - prêt CUEC	-	(20 000)
	15 989	18 711
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(3 601)	5 135
Subventions à recevoir	-	76 154
Frais payés d'avance	3 220	(10 819)
Créditeurs et frais courus	100 740	(24 109)
Subventions reportées	(107 374)	(15 948)
Produits reportés	4 005	1 179
	12 979	50 303
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition de placements	(10 864)	(54 546)
Encaissement de placements	60 601	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 999)	(2 834)
Acquisition d'actifs incorporels	(8 500)	-
	36 238	(57 380)
<b>ACTIVITÉ DE FINANCEMENT</b>		
Dettes à long terme	-	60 000
<b>Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	49 217	52 923
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début</b>	59 802	6 879
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>	109 019 \$	59 802 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## **1. STATUT ET OBJECTIF**

L'organisme est constitué en vertu de la Loi sur les Chambres de Commerce du Canada. Il a pour mission de favoriser la croissance économique par le rayonnement et l'accompagnement de ses membres, d'être la référence pour le développement et la prospérité des affaires et de voir à l'essor et la diversification des entreprises des Laurentides. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

## **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### **UTILISATION D'ESTIMATIONS**

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

### **COMPTABILISATION DES PRODUITS**

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation, s'il y a lieu, sont comptabilisés à titre d'augmentation directe de l'actif net.

Les revenus de placements affectés sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les revenus de placements non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les cotisations sont comptabilisées à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Les commissions et les autres produits ou subventions reportés sont comptabilisés à titre de produits lorsque le service a été rendu ou lorsque les biens ont été livrés.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### INSTRUMENTS FINANCIERS

#### *Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans le cadre de l'opération.

#### *Évaluation ultérieure*

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des placements temporaires et des débiteurs.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des fonds d'actions de sociétés et d'obligations cotées en bourse.

#### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### *Coûts de transaction*

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes, les taux et la période indiqués ci-dessous :

	<b>Méthodes</b>	<b>Taux</b>
Mobilier de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Matériel informatique	Amortissement dégressif	30 %
Enseigne	Amortissement dégressif	20 %
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	10 ans
Mobilier de bureau - centre d'immatriculation	Amortissement dégressif	20 %

### ACTIF INCORPOREL AMORTI

L'actif incorporel amorti est comptabilisé au coût. Il est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 3 ans.

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)****DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME**

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortis sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

**AIDE GOUVERNEMENTALE**

L'aide gouvernementale est comptabilisée aux états financiers lorsqu'il existe une assurance raisonnable que l'organisme s'est conformé et qu'il continuera de se conformer à toutes les conditions nécessaires pour obtenir l'aide en question.

L'aide gouvernementale est portée en diminution du coût des actifs ou des charges connexes.

**SUBVENTIONS REPORTÉES**

Les subventions reçues pour lesquelles les dépenses seront engagées dans une période ultérieure sont reportées et comptabilisées aux revenus lorsque les dépenses relatives sont réellement engagées.

**APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES**

En raison de la difficulté de déterminer la valeur du temps consacré par les bénévoles à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services, celui-ci n'est pas constaté dans les états financiers.

**3. DÉBITEURS**

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Clients	32 187 \$	15 068 \$
Sommes à recevoir de l'État	2 481	9 152
Aide gouvernementale à recevoir	2 975	9 822
	<b>37 643 \$</b>	<b>34 042 \$</b>

Un client représente 44 % des clients au 31 décembre 2022 (92 % en 2021).

# CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2022

14

### 4. PLACEMENTS À LONG TERME

	Coût	2022	2021
Titres et fonds à revenu fixe, portant intérêt à 2,2 % par an, échéant en décembre 2022	- \$	- \$	60 601 \$
Fonds d'actions	6 099	6 331	6 765
	6 099	6 331	67 366
Placements à long terme réalisables au cours du prochain exercice	-	-	60 601
	6 099 \$	6 331 \$	6 765 \$

### 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2022		2021	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	25 285 \$	19 763 \$	5 522 \$	5 060 \$
Matériel informatique	24 788	20 424	4 364	1 341
Enseigne	1 600	1 223	377	472
Améliorations locatives	30 583	24 502	6 081	7 906
Mobilier de bureau - centre d'immatriculation	7 745	7 661	84	105
	90 001 \$	73 573 \$	16 428 \$	14 884 \$

### 6. ACTIF INCORPOREL AMORTI

	2022		2021	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Site web	8 500 \$	2 361 \$	6 139 \$	- \$

**7. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS**

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Fournisseurs	76 860 \$	29 551 \$
Frais courus	52 968	-
Sommes à remettre à l'État	5 974	7 795
Salaires et vacances à payer	12 380	10 096
	<b>148 182 \$</b>	<b>47 442 \$</b>

**8. SUBVENTIONS REPORTÉES**

Les subventions reportées à court terme représentent des subventions reçues au cours de l'exercice ou d'exercices précédents et destinées à couvrir des charges des prochains exercices relatives au Programme d'acquisition de compétences en entreprise (PACE).

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>Le solde à la fin est composé des différents programmes suivants:</b>		
Cuisine	134 854 \$	145 835 \$
Vente-conseil	66 262	131 191
Réception	107 703	139 167
	<b>308 819 \$</b>	<b>416 193 \$</b>

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Solde au début	416 193 \$	432 141 \$
Moins: Montants constatés à titre de produits de l'exercice	107 374	15 948
Solde à la fin	<b>308 819 \$</b>	<b>416 193 \$</b>

# CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2022

16

### 9. DETTE À LONG TERME

	2022	2021
Emprunt, d'un montant original de 60 000 \$, sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2023, garanti par le gouvernement du Canada dans le cadre du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)	40 000 \$	40 000 \$
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	40 000	-
	- \$	40 000 \$

Les versements en capital à effectuer au cours du prochain exercice sont les suivants :

2023	40 000 \$
	40 000 \$

### 10. ÉVENTUALITÉS

L'organisme a assumé la responsabilité éventuelle en se portant caution envers la Société de l'assurance automobile du Québec de toute fraude éventuelle jusqu'à concurrence d'un montant de 15 000 \$.

### 11. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'organisme en vertu de baux totalisent 81 514 \$ et les versements à effectuer, exclusion faite des clauses escalatoires d'impôts fonciers et autres, au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2023	23 062 \$
2024	23 062 \$
2025	23 062 \$
2026	11 512 \$
2027	816 \$

## 12. INSTRUMENTS FINANCIERS

### RISQUES FINANCIERS

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 décembre 2022 sont détaillés ci-après.

### RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs et sa dette à long terme.

### RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients..

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les promesses de dons, l'organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

### RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

### RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

## 12. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

### RISQUE DE PRIX AUTRE

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est principalement exposé au risque de prix autre en raison des placements dans des actions cotées en bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

## 13. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Le conseil d'administration a affecté un montant de 150 000 \$ pour contrer d'éventuelles baisses de revenus de l'organisme. L'organisme ne peut utiliser à d'autres fins ce montant grevé d'une affectation d'origine interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

## 14. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Renouvellement de contrat:

Le contrat de service en permis et immatriculation avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) viendra à échéance le 31 décembre 2023. L'organisme est en discussions avec la SAAQ en vue du renouvellement de celui-ci qui devra tenir compte d'un nouveau modèle financier suite au virage numérique entrepris par la SAAQ au début de l'année 2023. Ceci pourrait avoir des conséquences sur les résultats financiers futurs de l'organisme mais celles-ci demeurent inconnues à ce jour.

Programme d'acquisition de compétences en entreprise (PACE):

Les activités relatives au PACE prendront fin au cours du prochain exercice. L'organisme ayant pris la décision de ne pas renouveler son engagement dans ce programme, les sommes inutilisées des subventions reçues au cours des exercices précédents, qui figurent aux états financiers sous le poste Subventions reportées, devront être remboursées. Au 31 décembre 2022, les liquidités nécessaires à ce remboursement sont détenues à même les placements temporaires.

## 15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2021 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2022.

**CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT****RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022**

19

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>ANNEXE A</b>		
<b>REVENUS NETS DU CENTRE D'IMMATRICULATION</b>		
Commissions	150 128 \$	128 916 \$
Revenus forfaitaires	23 501	20 735
	173 629	149 651
Salaires et avantages sociaux (net d'une aide gouvernementale de 2 755 \$ - 33 484 \$ en 2021)	73 421	24 090
Loyer et locations diverses (net d'une aide gouvernementale de 307 \$ - 1 889 \$ en 2021)	13 469	11 061
Frais de secrétariat et de comptabilité	11 113	8 653
Entretien général	2 545	2 414
Énergie	1 668	1 117
Télécommunications	1 565	2 947
Assurances	1 448	1 741
Frais bancaires	1 241	1 342
Taxes et permis	913	2 168
Fournitures de bureau et papeterie	190	691
	107 573	56 224
	66 056 \$	93 427 \$

# CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

20

	2022	2021
<b>ANNEXE B</b>		
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Salaires et avantages sociaux (net d'une aide gouvernementale de 14 944 \$ - 64 313 \$ en 2021)	153 117 \$	67 318 \$
Animation	37 082	18 000
Projets spéciaux	36 651	3 040
Honoraires professionnels	15 076	12 386
Publicité et promotion	13 174	10 893
Loyer (net d'une aide gouvernementale de 205 \$ - 1 259 \$ en 2021)	7 893	6 363
Frais de bureau	7 714	8 119
Logiciel informatique et site internet	6 479	3 433
Intérêts et frais bancaires	5 939	9 394
Réunions - conseil d'administration et comités	2 139	1 238
Entretien et réparations	1 720	1 469
Télécommunications	1 205	2 170
Énergie	1 112	745
Frais de déplacement	1 103	273
Assurances	1 027	1 161
Formation et congrès	935	(867)
Adhésion Gratuite	876	1 218
Taxes et permis	687	1 481
Frais de représentation	520	-
Amortissement des immobilisations corporelles	3 455	3 150
Amortissement des actifs incorporels	2 361	-
	300 265 \$	150 984 \$

**CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND MONT-TREMBLANT****RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022****21****ANNEXE C****ACTIVITÉS**

	<b>2022</b>		<b>2021</b>	
	Produits	Charges	Résultat net	Résultat net
Tournoi de golf	26 249 \$	23 462 \$	2 787 \$	(160) \$
Gala	38 060	42 859	(4 799)	(18)
Événements membres	14 755	9 688	5 067	(4 210)
Campagne Doublez-Célébrez	2 500	976	1 524	(49 144)
Programme d'acquisition des compétences en entreprise (PACE)	107 374	89 160	18 214	-
Programme d'actions concertées pour le maintien en emploi (PACME)	-	-	-	(514)
Campagne J'achète local	2 514	4 483	(1 969)	(5 134)
Mont-Tremblant à Table	-	407	(407)	(3 884)
	<b>191 452 \$</b>	<b>171 035 \$</b>	<b>20 417 \$</b>	<b>(63 064) \$</b>